

A stylized background illustration featuring a river with a dam. The river is depicted with thick, curved lines in shades of teal and grey. A dam structure is visible on the right side, with a water wheel. In the background, there are dark, stylized trees and a small building on the left. The overall style is graphic and hand-drawn.

**Association
de Défense des riverains
et de Protection de l'environnement
des mines et usines de Salsigne
et de Lacombe du Sault**

Domaine de Cabrespinat

11600 SALSIGNE



Association Gratte Papiers

Association Gratte Papiers
Domaine de Baffrancou 11600 LIMOUSIS
Association déclarée en préfecture de l'Aude (n° W111001273)

Salsigne :

le boulet d'une nation minière

Germinal 2.0 : Et si la France redevenait une nation minière ?

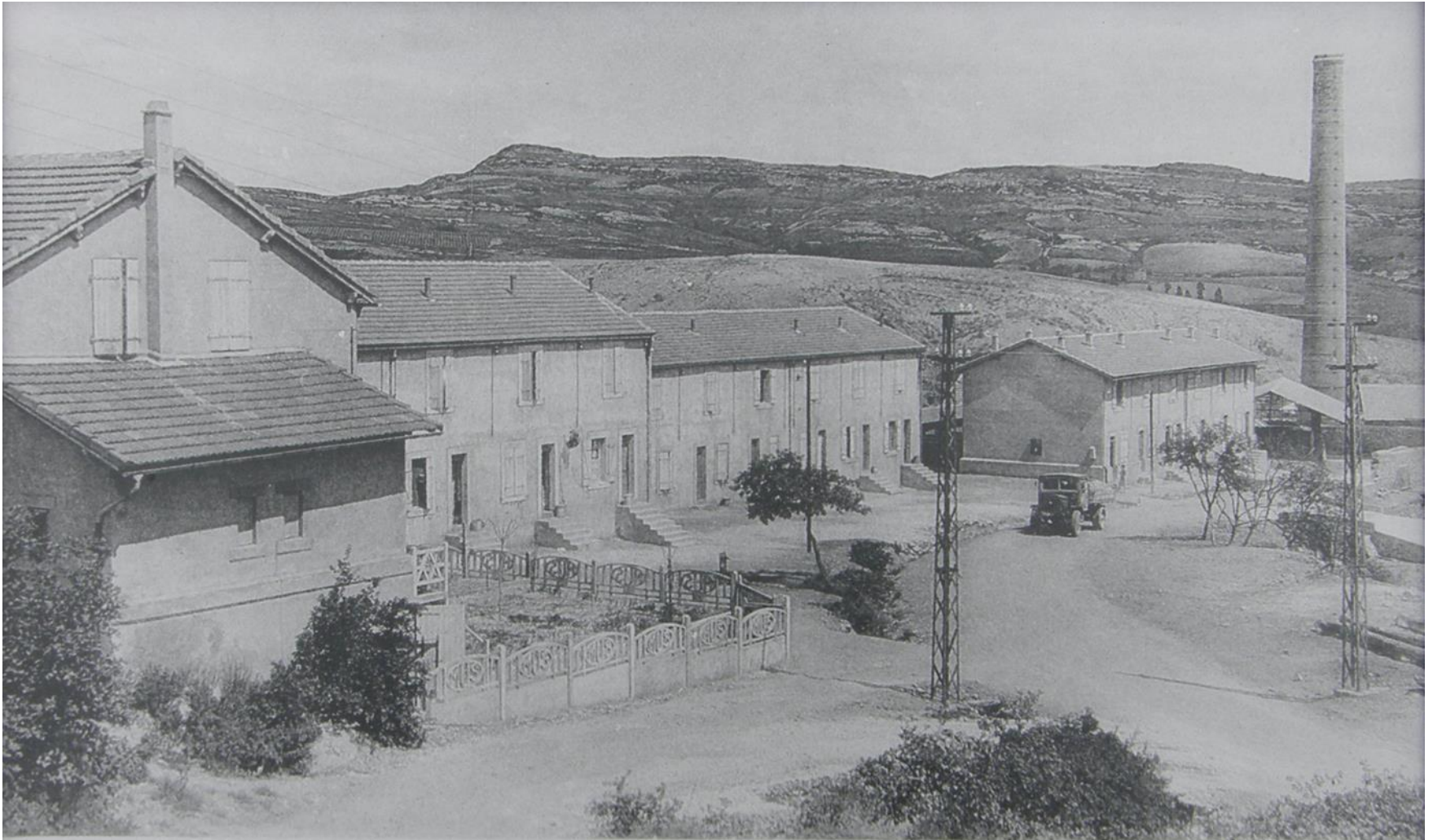
Colloque



Paris - Palais du Luxembourg

19 juin 2015

Un siècle ... en 6 photos



3. Mines et Usines de Salsigne. — Maisons ouvrières à l'usine.

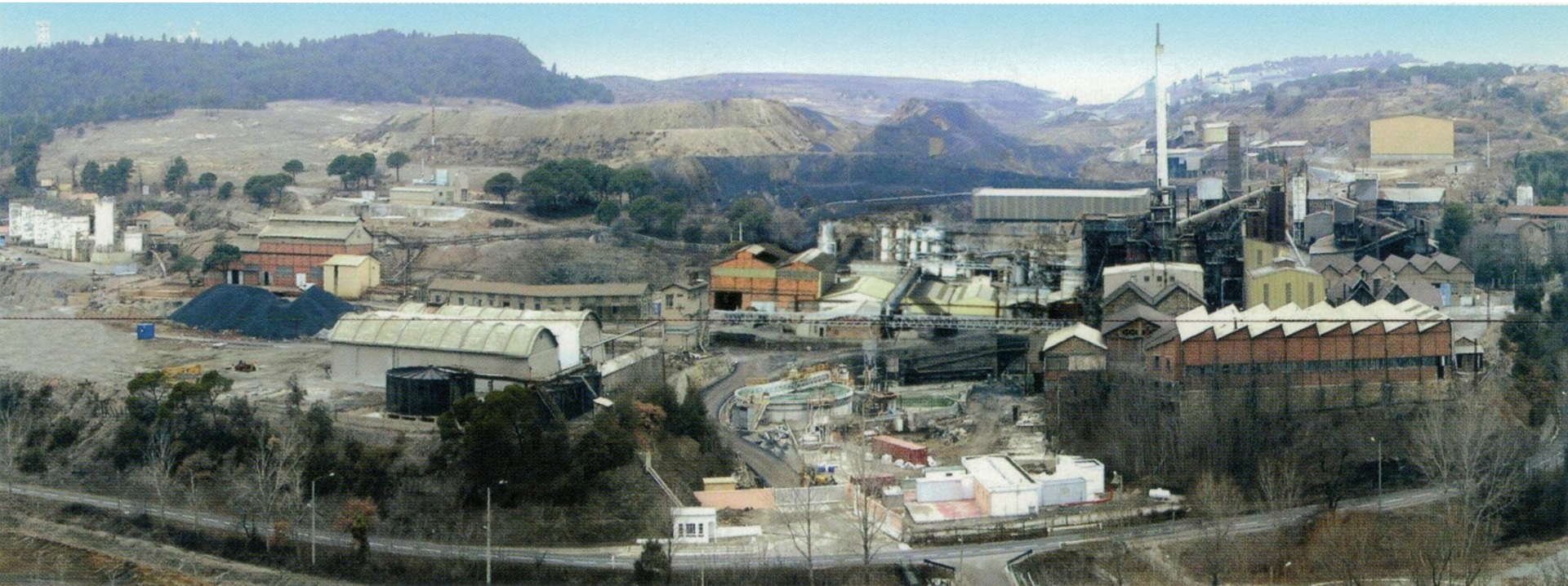
Salsigne : le boulet d'une nation minière

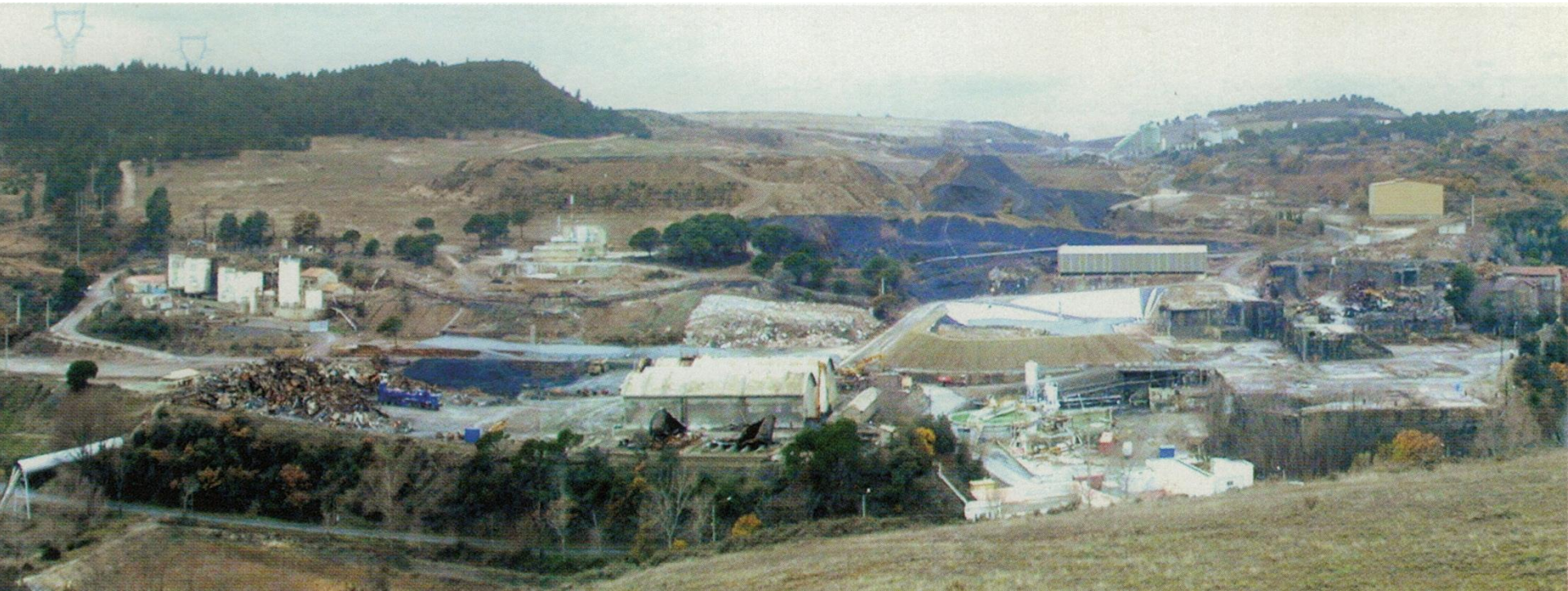


Association
Gratte Papiers



La Combe du Saut – vers 1950







Salsigne : le boulet d'une nation minière



La situation actuelle

Situation actuelle :

« *L'extraction de l'or produisant des déchets à forte composante en arsenic, le site est aujourd'hui, selon le ministère de l'écologie et du développement durable, l'un des plus pollués de France.* »

*Cour des Comptes – Rapport 2003 :
L'Etat face aux enjeux industriels et environnementaux :
l'exemple des mines d'or de Salsigne (page 361)*

Situation actuelle :

Salsigne compte 2 sites ayant des incidences graves parmi les 23 sites inventoriés en France :

Directive 2006/21/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mars 2006 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive et modifiant la directive 2004/35/CE

Article 20

Inventaire des installations fermées

Les États membres veillent à ce qu'un inventaire des installations de gestion de déchets fermées, y compris les installations désaffectées, situées sur leur territoire et ayant des incidences graves sur l'environnement ou risquant, à court ou à moyen terme, de constituer une menace sérieuse pour la santé humaine ou l'environnement soit réalisé et mis à jour régulièrement.

Inventaire des sites au titre de l'article 20 de la directive 2006/21/CE du Parlement et du Conseil du 15 mars 2006 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive

Déchets miniers

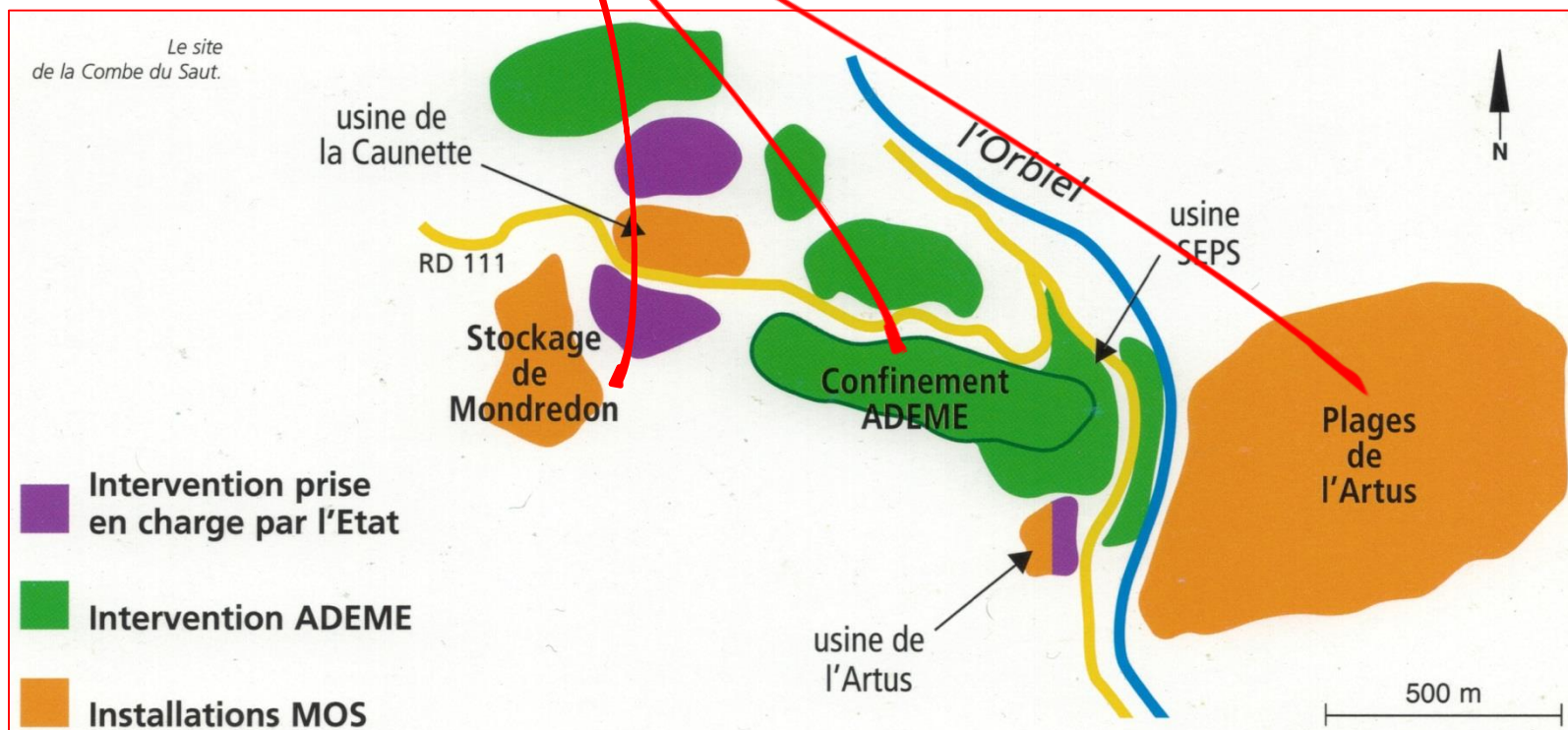
Mines polymétalliques

Région	Dpt	Nom du secteur	Titres miniers concernés	Substances exploitées	Actions engagées
Languedoc-Roussillon	11	Salsigne	Malabau, Salsigne, Villanière, Villardonnell	Or, Cuivre	Surveillance et travaux de réaménagement ; suivi et maintenance station de traitement des eaux
Languedoc-Roussillon	11	La Caunette	La Caunette	Fer	Gestion et surveillance

Situation actuelle :

15 millions de tonnes de minerais et autres matériaux toxiques stockés :

- Plages de l'Artus
- Confinement ADEME
- Stockage de Mondredon



Source : DRIRE L-R - ADEME

Situation actuelle :

Pas de dépollution ni réhabilitation :

- un confinement seulement des déchets les plus dangereux ;
- une restauration paysagère ...

Compte tenu de la quantité de déchets à traiter, de la surface du site et s'agissant de la pollution laissée par trois quarts de siècles d'activité industrielle, il n'est pas réaliste d'envisager de traiter tous les déchets comme on le ferait pour les déchets produits au jour le jour par une industrie actuellement en activité.

Cela suppose de confiner la pollution sur le site, de démolir les installations et les bâtiments inutilisables et de rétablir un aspect paysager correct.

Par contre actuellement il ne nous paraît pas possible de supprimer toute pollution des sols ;

François BARTHELEMY :
rapport à Madame la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'industrie relatif à Salsigne – juin 1998

Situation actuelle :

les poussières :

- une pollution sur plusieurs kilomètres autour de Salsigne ;
- outre l'extraction minière, le transport, broyage et stockage du minerai, les process industriels ont contribué à cette pollution, comme la pyrométallurgie (même s'il n'existe pratiquement plus de poussière à ce jour, les polluants sont encore présents dans les sols et l'eau) :

Les quantités de poussières émises annuellement s'approcheraient alors de :

De 1924 à 1939 : 4000 tonnes

De 1939 à 1962 : 2000 tonnes

De 1962 à 1989 : 200 tonnes

De 1989 à 1996 : 1000 tonnes

Soit environ 116 000 tonnes de poussières envoyées dans l'atmosphère entre 1924 et 1996 par la cheminée.

Du fait du procédé de pyrométallurgie, le principal constituant des émissions poussières à la cheminée est As_2O_3 .

Situation actuelle :

l'eau :

- une pollution sur plusieurs kilomètres en aval des installations ;
- près de 8 tonnes/an d'arsenic transportées par l'Orbiel.

4

▲ CARCASSONNE ▼

L'INDÉPENDANT

MARDI 17
DÉCEMBRE 2013

Orbiel : 90% de la pollution à l'arsenic est industrielle

Pour la première fois, une étude universitaire prouve que l'arsenic de l'Orbiel vient essentiellement de l'ancienne activité de Salsigne.



Le béal de Sindilla où des teneurs en arsenic 450 fois supérieures aux normes de potabilité avaient été découvertes.

Arch. Ch. B.

Source :

Khaska Mahmoud, *Vulnérabilité des ressources en eau souterraine : origines de la salinité en domaine karstique côtier et de la contamination en métaux lourds ; approche par multitraçage géochimique*, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille III
3 décembre 2013

Situation actuelle :

des interdictions concernant des produits locaux, reconduites annuellement :



PREFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n°2014189-0010 portant suspension de la mise sur le marché des légumes feuilles, des légumes racines, des poireaux cultivés, du thym et des escargots ramassés dans la vallée de l'Orbiel, de ses environs et du site industriel de SALSIGNE (Aude)

...

CONSIDERANT que des analyses effectuées sur des légumes, des fruits, du thym, des escargots prélevés dans la Vallée de l'Orbiel, ont révélé en 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006 et 2007, **des concentrations en plomb, arsenic, cadmium et mercure, supérieures aux teneurs au-delà desquelles la sécurité des populations ne peut être garantie** ...

Situation actuelle :

des recommandations sanitaires :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

NOTE D'INFORMATION SUR LES RISQUES SANITAIRES ISSUS DE LA VALLÉE DE L'ORBIEL ET SUR LES MESURES DE PREVENTION A METTRE EN OEUVRE

NE PAS CONSOMMER :



▲ **L'EAU DES PUIXS PRIVÉS** et ne l'utiliser pour l'arrosage des cultures que si sa teneur en arsenic reste inférieure à 25 µg/l à tout moment de l'année,



▲ **LES LÉGUMES FEUILLES et FRUITS** des jardins potagers irrigués ou ayant été inondés par l'Orbiel ou ses affluents,



▲ **LES PRODUITS RECUEILLIS DANS LA VALLÉE DE L'ORBIEL :** escargots, plantes aromatiques, etc...



PREVOIR DES PROTECTIONS pour la peau et les voies respiratoires lors des travaux de terrassement et d'excavation des sols,



EFFECTUER un lavage soigneux des mains après avoir joué ou travaillé en extérieur, surtout chez les enfants,



DIMINUER la dissémination des poussières à l'intérieur des maisons par des lavages humides et fréquents des sols.

Situation actuelle :

une pollution durable :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

Service : Protection des
Populations

Dossier suivi par : T. MATHET
Tél. : 04-34-42-90-75
Fax : 04-34-42-90-65
E-mail : ddcsp-pp-usac@aude.gouv.fr

**Procès-verbal du comité permanent de la MISSA
du 25 mars 2011**

Les résultats de l'enquête ICF, financée par la DDASS en 2008 et portant sur un échantillonnage de prélèvements sur différentes communes de l'Orbiel en 2009, ont été communiqués à l'administration en février 2010, mais n'ont pas été rendus publics en l'absence de CLI et malgré de précédents engagements.

Les conclusions d'ICF sont claires et indiquent **la persistance de la contamination en arsenic des végétaux** ; elles préconisent de maintenir l'arrêté préfectoral d'interdiction de commercialisation des légumes feuilles, légumes racines et légumes tiges sur toutes les communes identifiées comme exposées. En outre, il est précisé qu'**il n'y aurait pas d'évolution dans le temps des concentrations** ni dans la répartition spatiale, ni dans le type des végétaux.

Situation actuelle :

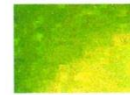
une pollution durable :



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



Dossier : Climat



La recherche française sur le climat

- ▶ Les thèmes de recherche
Cycle de l'eau

Transfert des métaux dans les bassins sous impact minier

Quel est l'impact sur les flux de métaux transportés par les rivières?

Des calculs sommaires de flux pour un métal toxique donné, l'arsenic par exemple, montrent que la plupart des districts miniers produisent de 1 à 50 t/an As ; considérant la masse d'arsenic disponible sur place, la durée de vie de ces systèmes est de 500 à 10 000 ans.

Situation actuelle :

des sites dangereux toujours à l'abandon :

Mine de Nartau

Présence d'anomalie de concentration (As notamment) dans les sols de surface sur site

– identification de **tas de résidus fortement arséniés**



Source :

➤ ICF Environnement

DRIRE
LANGUEDOC
ROUSSILLON

Étude de la pollution et des risques présentés par 6 sites miniers acquis par l'État et proposition de travaux à réaliser

*Commission Locale d'Information de l'ancien bassin industriel et minier
Vallée de l'Orbiel – 23 juin 2009*

Situation actuelle :

augmentation des concentrations en arsenic dans les eaux superficielles :

... Tous les sites n'ont pas été réhabilités avec la même rigueur ni avec les mêmes moyens financiers et aujourd'hui encore certaines zones de dépôts de déchets mal confinées, mal réhabilitées et instables, ou traversées par des sources, contribuent à maintenir un fond de pollution résiduelle non négligeable dans l'Orbiel.

... cette station d'épuration ne semble répondre à aucun statut réglementaire : ni ICPE, ni loi « eau » et aucun AP n'en régit les conditions d'exploitation et les normes de rejet. ...

L'ADEME continue son suivi milieu dans l'Orbiel et s'inquiète de voir les concentrations en arsenic augmenter dans les eaux superficielles depuis 2001 et ce malgré les efforts consentis en termes de réaménagement.

Source : *Compte-rendu de visite du site minier de Salsigne en présence de*

confidentiel

l'ADEME le 23 avril 2008

Les principaux responsables

Les principaux responsables :

- Les industriels ;
- L'État et ses services :
 - l'État qui élabore les lois et réglementations
 - les préfets, ou ministres, qui délivrent les autorisations aux industriels
 - les services de l'État chargés du respect, par les industriels, des autorisations
 - les services de l'État chargés de la protection de l'environnement

A Salsigne, **l'État a cumulé tous ces rôles**, y compris celui d'industriel :

... depuis l'intervention du bureau de recherche géologique et minière (BRGM) en 1980, l'Etat, directement ou par l'intermédiaire de ses établissements publics, a joué un rôle majeur à Salsigne : **de garant de la législation minière et environnementale, il est devenu exploitant** puis maître d'ouvrage et principal financeur de la réhabilitation du site.

Source :

Cour des Comptes – Rapport 2003 :

L'Etat face aux enjeux industriels et environnementaux : l'exemple des mines d'or de Salsigne (page 357)

Les principaux responsables :

- l'État qui élabore les lois et réglementations :

La législation de 1810 sur les établissements polluants, adoptée sous la pression des plus grands industriels du pays et pionnière en son genre dans le monde industrialisé, ne cherche pas à protéger la santé publique ni un environnement qui n'est pas encore pensé mais, tout au contraire, à protéger l'activité industrielle en régulant les relations entre propriété industrielle et propriété foncière ou immobilière.

Source :

Geneviève Massard-Guilbaud : Histoire de la pollution industrielle - France, 1789-1914, éditions EHESS

Les principaux responsables :

- l'État qui élabore les lois et réglementations (sans les respecter lui-même) :

Les Pouvoirs Publics s'engagent à faire tout ce qui sera nécessaire pour qu'il ne soit plus exigé de MOS de garanties financières. En conséquence :

- a) ... L'État renonce d'ores et déjà à poursuivre le recouvrement des sommes correspondantes auprès de MOS.
- b) L'État fera en sorte que soient en outre rapportés, retirés ou modifiés ... les arrêtés préfectoraux prescrivant la constitution par MOS des garanties financières afférentes aux installations classées de l'Artus, Montredon et La Caunette ... de telle sorte que ces garanties ne soient plus exigées de MOS ...
- c) L'État renonce enfin à imposer à MOS la constitution d'une quelconque autre garantie financière au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ou au titre du droit minier.

Les principaux responsables :

- les préfets, ou ministres, qui délivrent les autorisations aux industriels :

Source :

Préfecture / Ministre de Commerce et de
l'Industrie - Juin 1934

Archives départementales de l'Aude - 56W1

" ... Salsigne représente 800 ouvriers soit environ 3 000 personnes. Si l'usine cause quelques dégâts, elle n'est pas sans influencer sur la prospérité de la région, pour le plus grand bien du commerce local "

(A propos de l'inculpation par le tribunal de Carcassonne du directeur général de l'usine, du maire de Villalier et de l'inspecteur des établissements classés, pour homicide et blessures involontaires)

En conclusion :

" Compte tenu des répercussions socio-économiques qu'entraîneraient la fermeture de l'établissement distribuant 600 emplois, la cessation de toute activité ne peut être envisagée. "

Source :

Préfet Vassallo / Ministre
de l'Intérieur - 25 juin 1973

Archives départementales
de l'Aude - 56W1

Les principaux responsables :

- les services de l'État chargés du respect, par les industriels, des autorisations :

" ... En conclusion, il n'y a aucun danger réel ...
Salsigne emploie 700 ouvriers, produit de
l'arsenic, de l'or, de l'argent, du cuivre, du
bismuth, et représente au point de vue
économique et national un facteur tellement
important, qu'il serait inopportun d'apporter la
moindre entrave à son fonctionnement ... "

Source :

Services départementaux d'Hygiène / Ministre de la Santé Publique – 9 novembre 1932
Archives départementales de l'Aude - 56W1

Les principaux responsables :

- les services de l'État chargés de la protection de l'environnement :

En 1980, le Gouvernement a choisi de **privilegier l'emploi** dans le traitement de cette affaire. Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui, force est de constater que les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs affichés et que de surcroît **des dégradations ont été apportées à la qualité de l'environnement.**

Source :

Cour des Comptes – Rapport 2003 :

L'État face aux enjeux industriels et environnementaux : l'exemple des mines d'or de Salsigne (page 382)

Réponse du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

L'inacceptabilité sociale

L'inacceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale dépend directement de la crédibilité :

- des industriels
 - des services de l'État
- } et aussi de leurs ingénieurs

A Salsigne, le bilan environnemental démontre – incontestablement – l'erreur fondamentale de l'absence d'intégration des coûts environnementaux, outre l'inefficacité ou l'incompétence des services de l'État.

Un exemple récent vient verrouiller l'inacceptabilité sociale :

l'affaire du béal du Sindilla !

L'inacceptabilité sociale



L'affaire du béal du Sindilla



L'inacceptabilité sociale



L'inacceptabilité sociale

Pollution de l'Orbiel : « Il faut relativiser »

L'INDÉPENDANT

SAMEDI 26
JANVIER 2013

La pollution observée il y a quinze jours par les riverains de l'Orbiel dans un béal d'arrosage situé près de Conques « *n'est pas inquiétante* », a expliqué hier le préfet de l'Aude, faisant référence aux analyses qui ont été effectuées mais dont il n'a pas donné le résultat, affirmant que « *d'autres analyses complémentaires sont en cours* ».

« *Depuis 30 ans, on a toujours eu des colorations dans l'eau. Il s'agit d'une oxydation naturelle qui n'a rien à voir avec Salsigne* », a également affirmé Éric Freysselinard, qui estime qu'il faut « *relativiser un phénomène naturel et très courant* ».

Cette attitude rassurante est en contradiction évidente avec la reconduction, d'année en année, d'un arrêté préfectoral interdisant la commercialisation des légumes cultivés dans les villages de la vallée.

Pourquoi interdire s'il s'agit « *d'un phénomène naturel* » et « *pas inquiétant* ».

« *Je constate que les gens mangent les légumes qu'ils cultivent dans cette vallée et qu'il n'y a pas de problème de santé* », tranche le préfet.

Sauf quelques études qui témoignent, par le passé, d'un taux de cancers supérieur à la moyenne dans cette zone. Un détail...

L. R.

L'inacceptabilité sociale



Carcassonne, le 8 février 2013

Communiqué de presse

Pollution du Béal de l'Orbiel

Résultats des analyses réalisées par les services de l'Etat

Après l'alerte donnée par des riverains, mi-janvier, sur l'existence de boues rougeâtres au dessus du Moulin Neuf, dans la vallée de l'Orbiel (béal du sindilla), les services de l'Etat ont réalisé deux analyses complémentaires afin de rechercher l'origine de ce phénomène.

Les secondes analyses ont été réalisées le 29 janvier et les résultats ont été reçus le 7 février au soir.

Ces prélèvements n'ont pas mis en évidence une teneur importante en arsenic dans l'eau, le béal n'ayant aucune influence sur la qualité des eaux de l'Orbiel dont le taux d'arsenic à Conques se situe aux alentours de **30 à 45 microgramme par litre**.

L'inacceptabilité sociale

« Le Canard enchaîné » – mercredi 13 mars 2013 – 5

Arsenic et vieille mine d'or

des concentrations très toxiques. »

Et les policiers de l'Onema, pendant ce temps-là ? Ils ne veulent pas donner leur chiffre, mais « Le Canard » se l'est procuré : gasp, 4 469 microgrammes par litre ! Et de le vérifier auprès du préfet. « Oui, c'est un résultat très important », admet-il.

André Picot, toxicochimiste, directeur de recherche honoraire au CNRS : « Il se moque du monde. Même s'il est préférable de disposer des deux méthodes, c'est bien sûr l'arsenic total qu'il faut prendre en compte. Et, que ce soit 1 526 ou 4 469 microgrammes d'arsenic par litre, on est face à des concentrations très toxiques. » Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? « Nous allons organiser une commission locale d'information pour sortir de là, promet le préfet. De toute façon, je vois bien que, dès que je m'exprime sur le sujet, je m'enfonce un peu plus. » Il parle d'or...

Professeur Canardeau

Salsigne : le boulet d'une nation minière



Association
Gratte Papiers

L'inacceptabilité sociale

Centre
d'Analyses
Méditerranée
Pyrénées



RAPPORT D'ANALYSES N° 130100815

Dossier n° P-DDTM11-130114-340

Echantillon n° : P-13-00886

Produit : Rivière : Point d'Etude

Page : 1 sur 1

Variation du rapport StandLim 3 0

Édité à Perpignan le 21/01/13

Date de réception 14/01/2013 Localisation exacte SINDI-Eau rive droite
Date de prélèvement 11/01/2013

Paramètres	Réalisation	Méthodes	Résultats	Unités
Substances toxiques				
Arsenic		NF EN ISO 11885	4469	µg/l

Dossier n° : P-DDT
Echantillon n° : P-
Produit : Effluents

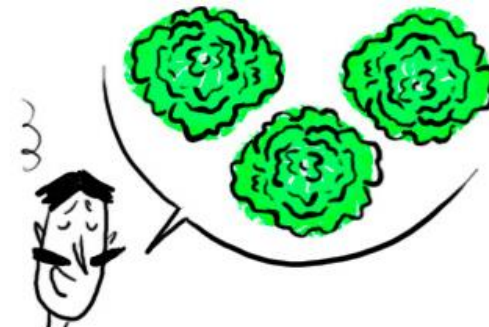
Paramètres	Réalisation	Méthodes	Résultats	Unités
Arsenic		NF EN 13346	85905	mg/kg NS

L'inacceptabilité sociale

L'inacceptabilité sociale

Plus nuisible que l'arsenic : le mensonge

RACONTER
DES SALADES



Le procureur de la République :

- " rien ne permet de dire que cette présence [d'arsenic] a une autre origine que naturelle "

FAUX



Le préfet de l'Aude :

- " pas de problème de santé "
- " un phénomène naturel "
- " 30 à 45 $\mu\text{g/l}$ d'arsenic "

FAUX

La thèse de M. Khaska démontrent le contraire :
" Toutes les données soulignent une augmentation nette et pérenne de la contamination en arsenic à partir des anciens sites de traitement minier ... Les rapports $^{87}\text{Sr}/^{86}\text{Sr}$ se révèlent ... un traceur très discriminant de l'origine naturelle ou anthropique de l'arsenic dans les eaux de surface et souterraines. "

Orbiel : 90% de la pollution à l'arsenic est d'origine industrielle !

Chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques, l'ONEMA a réalisé des prélèvements dont **les teneurs d'arsenic sont de 4 469 $\mu\text{g/l}$.**

Le préfet en avait une parfaite connaissance avant ses déclarations mensongères !

L'inacceptabilité sociale

- autre scandale : le transfert de la charge du coût environnemental

Pour le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie aucun exploitant n'a assumé sa responsabilité [environnementale] depuis un siècle, et le BRGM n'est pas plus pendable que les autres.

Source :

Réunion du 29 juillet 1998 à Matignon

Rapport CGM/IGF Hugon – Lubek, avril 2000, page 72

L'inacceptabilité sociale

- autre scandale : le transfert de la charge du coût environnemental

Aucun des exploitants successifs de ces sites et installations ... n'a, à ce jour, assumé la charge de la remise en état environnementale résultant de leur exploitation.

Source :

Convention État/Mines d'Or de Salsigne – 11 juillet 2001
page 2, préambule § B

L'inacceptabilité sociale

- autre scandale : le transfert de la charge du coût environnemental

Ce bilan montre la difficulté pour l'Etat d'arbitrer entre les impératifs sociaux de soutien à l'emploi et **la nécessaire prise en compte du coût environnemental associé à la poursuite d'une activité polluante.**

... en cas de défaillance de l'exploitant, c'est à l'Etat qu'incombe, dans les faits, la réhabilitation du site, faisant peser **une lourde charge sur les finances publiques.** Une insuffisance révélée par l'exemple de Salsigne ...

Source :

Cour des Comptes – Rapport 2003 :

L'Etat face aux enjeux industriels et environnementaux : l'exemple des mines d'or de Salsigne (pages 357-358)

L'inacceptabilité sociale

- autre scandale : le transfert de la charge du coût environnemental

On assiste ainsi à un transfert de charges de l'entreprise vers la collectivité. La réhabilitation des 581 hectares du site de la mine d'or de Salsigne (Aude), devenu " site orphelin " après un siècle d'exploitation d'or, d'argent, de cuivre, de bismuth et de soufre a été évaluée à un montant équivalent aux profits dégagés par l'exploitation.

Écologie et économie sont bien liées indissolublement.

Source :

" Tous gagnants, la dynamique du développement durable ", Dominique Bidou, Ibis Presse, 2004

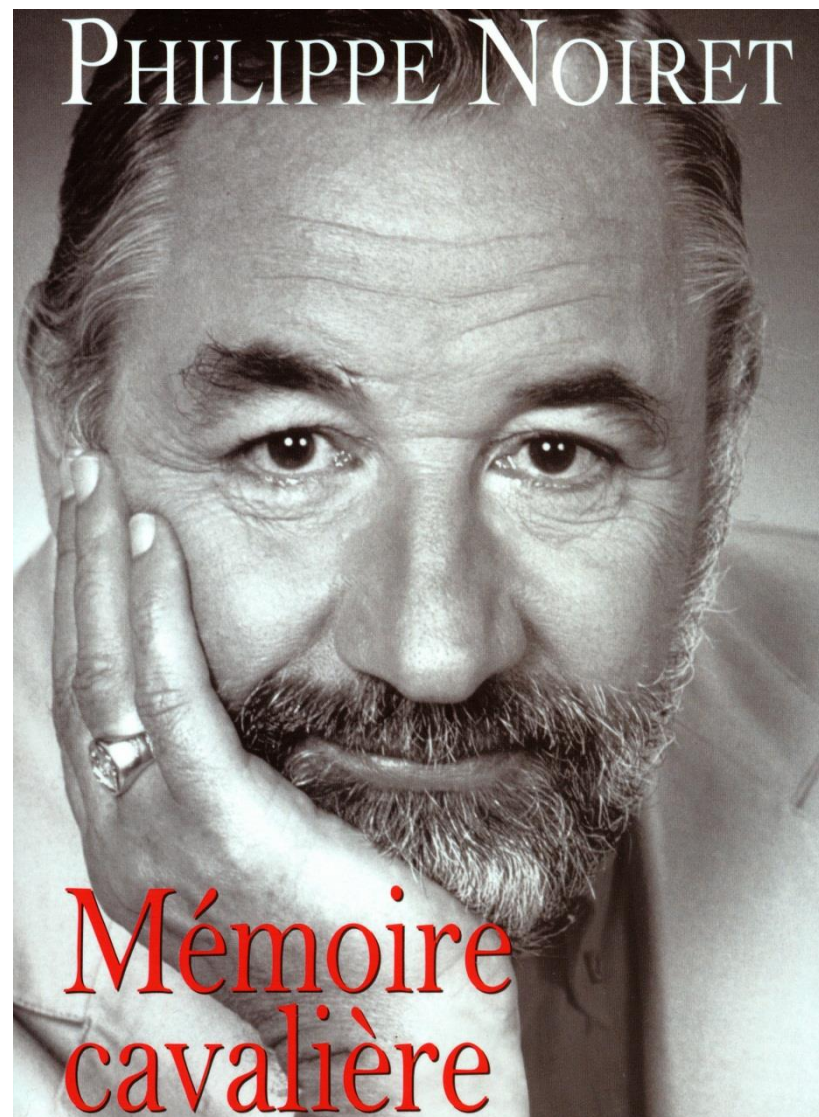
Conclusion

Les autorités (...) prenaient les gens du coin pour des demeurés, de pauvres paysans qui n'ont rien à dire.

C'est cette attitude de mépris teinté de démagogie, cette façon de vous mettre devant le fait accompli qui m'a donné l'envie de m'engager.

Si vous vous avisez de demander des explications, des détails, **on vous ment, sciemment, en minimisant les nuisances et les conséquences sur l'environnement**, non seulement d'un point de vue écologique mais aussi esthétique et culturel.

Philippe NOIRET



Sans véritable dépollution (non réalisable à Salsigne) ;

Sans discours de vérité de l'État et des industriels
(qui ne sont plus crédibles, car déjà trop de mensonges) ;

L'acceptabilité est impossible.

Contacts :

- Association de Défense des riverains et de Protection de l'environnement des mines et usines de Salsigne et de la Combe du Sault

Guy AUGÉ

Domaine de Cabrespinat

11600 SALSIGNE

06 22 49 27 70

guy.auge2@orange.fr

- Association Gratte Papiers

François ESPUCHE

Domaine de Baffrancou

11600 LIMOUSIS

francois.espuche@orange.fr

Pour plus d'information sur Salsigne :

Nouvelle ruée vers l'or : quels coûts environnementaux et sanitaires ?

Tristes mines

Impacts environnementaux et sanitaires de l'industrie extractive

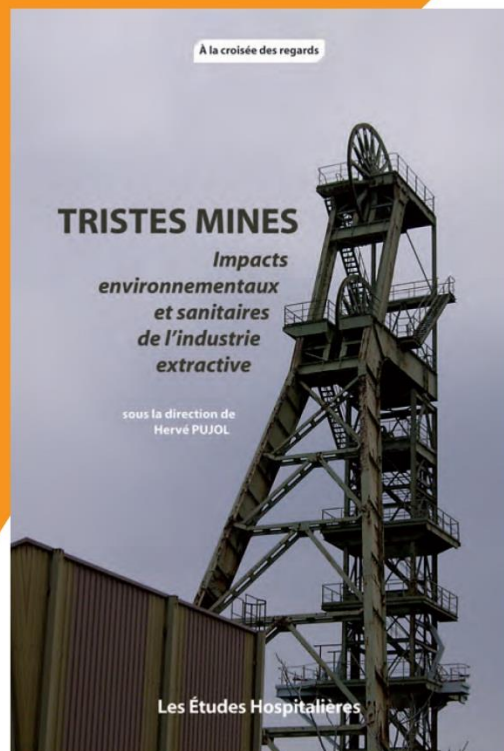
Tristes mines est le fruit d'un colloque qui s'est tenu à Montpellier, les 20 et 21 mars 2013, aux fins d'alerter l'opinion publique sur les risques environnementaux et sanitaires qu'engendre l'exploitation des mines, en prenant, entre autres, l'exemple des mines d'or de Salsigne (Aude).

Présidents d'associations luttant pour la protection de l'environnement et sa préservation, médecins épidémiologistes, chercheurs, ingénieurs et directeurs de recherche spécialisés dans le domaine de l'environnement et de la sécurité sanitaire, mais aussi historiens, professeurs et avocats spécialistes du droit de l'environnement, tous ont collaboré pour la construction d'une intelligence collective du risque. Au-delà d'une mise en perspective historique très enrichissante, ce colloque visait à informer, éveiller les esprits, satisfaire l'impérieuse exigence de connaissance et, plus encore, à développer une démarche prospective susceptible de proposer des cadres d'analyse utiles à une meilleure appréhension des aléas industriels et de leurs impacts sur notre environnement.

En jetant un pont entre les leçons du passé et les préoccupations du présent, *Tristes Mines* a l'ambition de démontrer comment la mémoire des connaissances permet d'éclairer les controverses et d'aider à la compréhension d'un problème environnemental majeur dont la résolution reste, encore aujourd'hui, inaboutie.

Sous la direction de **Hervé PUJOL**, ingénieur de recherche CNRS (UMR 5815 Dynamiques du droit, université Montpellier 1).

Tristes mines est le fruit d'un colloque s'étant tenu les 20 et 21 mars 2013 et voulant alerter l'opinion publique sur les risques environnementaux et sanitaires qu'engendre l'exploitation des mines, en prenant, entre autres, l'exemple de Salsigne.



Pour commander l'ouvrage :

- Par mail : communication@leh.fr
- Par téléphone : 05 57 57 08 61

Pour plus d'information sur Salsigne :



© G Production

Les Vaches bleues

Un film de **Catherine Pozzo Di Borgo**

1991 - France - 52 minutes - 16 mm

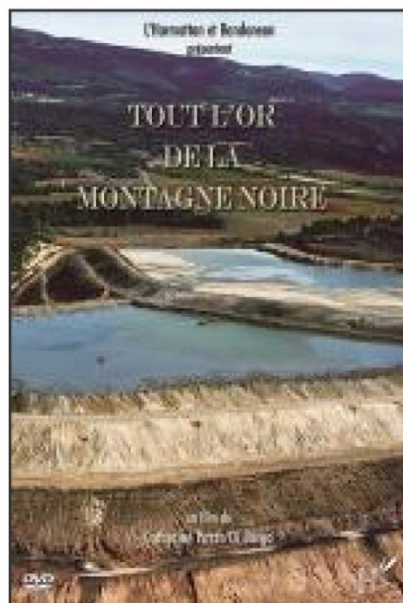
“Les Vaches Bleues” raconte l'épidémie de cancers du poumon qui s'est abattue sur les mineurs et les salariés de la Société des mines et produits chimiques de Salsigne, la dernière mine d'or en France. Il montre le drame de ces familles frappées par “la longue et douloureuse maladie”, leur désarroi face à une bureaucratie retorse pour faire reconnaître leur maladie professionnelle, les insuffisances de la recherche scientifique pour identifier les cancérogènes et les difficultés auxquelles se heurtent les élus du CHS-CT pour imposer des mesures préventives alors que le chômage et les menaces sur l'emploi dominent la vie économique.

Thématique

Maladie | Mine | Syndicat |

Pour plus d'information sur Salsigne :

Tout l'or de la montagne noire



Film de Catherine Pozzo Di Borgo

Durée : 65 min - France

Bandonéon(Production)

A quelques kilomètres de Carcassonne, Salsigne est la dernière mine d'or en France et l'un des sites les plus pollués du pays. A travers les témoignages de ceux qui subissent les pollutions, le film retrace un siècle d'industrialisation débridée et tente de comprendre comment une telle situation catastrophique a pu se produire.

Cette pollution remonte au début du siècle et pendant longtemps elle a été niée par ceux-là même qui la subissaient : la mine faisait vivre toute une région, il n'était donc pas question de lui imposer quoi que ce soit en matière de protection de l'environnement ou des conditions de travail.

Depuis une quinzaine d'années toutefois, on commence à se soucier d'avantage de l'avenir de la planète et de la qualité de la vie de ses habitants. Ici et là, des mesures sont prises pour tenter de réparer les erreurs du passé. Mais la tâche est immense et la prévention n'est pas toujours l'un des soucis majeurs de ceux qui nous gouvernent.



La Couvertairade

AMAT 96

Réalisation
Commentaire

François ESPUCHE

Juin 2015